

Fiche de candidature

PARTIE 1 : DONNÉES DE BASE

Informations sur l'expérience candidate (complétez les informations ci-dessous de manière claire et concise)

Titre de l'expérience : Commission délibérative		
Nom de la ville ou de la région : Région de Bruxelles-Capitale		
Pays : Belgique		
Habitants de la ville ou de la région : Bruxellois		
Institution candidate : Parlement bruxellois		
Site web de l'expérience ou de l'institution candidate : www.democratie.brussels ; www.parlement.brussels		
Profils de réseaux sociaux de l'expérience ou de l'institution : https://www.facebook.com/democratie.brussels/ ; https://www.facebook.com/parlbruparl ; https://twitter.com/parlbruparl		
Date de début de l'expérience : 29/04/21		
Date de finalisation de l'expérience : en cours		
Budget de l'expérience : 100.000 euros / processus		
Type de candidature <i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i>	Nouvelle expérience	X
	Innovation sur une expérience existante	
	La continuité d'une expérience	
Type d'expérience <i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i>	Budget participatif	
	Planification participative	
	Conseil permanent	
	Espace / atelier pour le diagnostic, le suivi, etc.	

Fiche de candidature

<i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Audience / Forum	
	Votation / Référendum	
	Assemblées / Jurys citoyens / Espaces de délibération	X
	Gouvernement électronique/gouvernement ouvert / Plateformes numériques	
	Initiatives citoyennes / Initiative Législative	X
	Autres (<i>indiquer lesquels</i>) :	
<p>Objectif de l'expérience</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i></p> <p><i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p>	Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation	X
	Intégrer la diversité comme critère d'inclusion	X
	Renforcement communautaire	X
	Renforcement de la citoyenneté non organisée	X
	Étendre les droits de la citoyenneté liés à la participation politique	X
	Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative	X
	Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative	X
	Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative	
	Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative	
Améliorer une politique publique grâce à la participation active des habitants	X	

Fiche de candidature

<p>Cadre territorial</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i></p> <p><i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p>	L'ensemble du territoire	Local	
		Régional	X
	Arrondissement		
	Quartier		
<p>Domaine thématique</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i></p> <p><i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p>	Gouvernance		X
	Éducation		
	Transport		X
	Gestion urbaine		X
	Santé		X
	Sécurité		X
	Environnement, Changement Climatique et/ou agriculture urbaine		X
	Nouveaux mouvements sociaux et associationnisme		
	Culture		
	Logement		X
	Création d'emploi		X
	Décentralisation		X
	Développement local		X
	Formation/préparation		X
	Economie et finances		X
Normes juridiques		X	

Fiche de candidature

	Inclusion sociale	X
	Tous	
	Nouvelles technologies	X
<p>Objectifs de développement durable (ODD) associés à la pratique</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite. (il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p> <p><i>Vous pouvez également ajouter les cibles spécifiques</i></p>	ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
	ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	
	ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	
	ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
	ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
	ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	
	ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	
	ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
	ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	
	ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	

Fiche de candidature

	ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	X
	ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables	
	ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
	ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	
	ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	
	ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs	

PARTIE 2 : DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

Veillez remplir les champs suivants de manière claire et concise. Vous pouvez ajouter des liens si vous le jugez utile.

Contexte

En **300 mots maximum**, présentez le contexte culturel, géographique, historique, institutionnel et socio-économique de la ville, du territoire dans lequel se déroule l'expérience.

Née en 1989, la Région de Bruxelles-Capitale est l'une des trois Régions qui composent la Belgique, État fédéral, et le siège de nombreuses institutions européennes et internationales.

Région bilingue ayant le français et le néerlandais pour langues officielles, elle regroupe pas de moins de 185 nationalités qui ensemble composent quelque 35,5 % de la population.

Composée de 19 communes et comptant 1.219.970 habitants au 1er janvier 2021 sur une superficie de 162 kilomètres carrés, sa densité est 7.511 habitants par kilomètre carré.

Habitée par une population jeune (22,6% de la population a moins de 18 ans) et disposant d'un niveau d'éducation élevé (49,3% de la population disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur), Bruxelles observe néanmoins de nombreuses disparités, les populations les plus pauvres se concentrant dans les quartiers en première couronne nord

Fiche de candidature

et ouest (formant un croissant autour du centre-ville, cette zone est souvent nommée le « croissant pauvre »).

A l'instar des autres entités fédérées belges (Communautés et Régions), la Région de Bruxelles-Capitale dispose de son propre gouvernement et de son propre parlement. Le Parlement bruxellois, qui est l'organe législatif de la Région, a pour tâches principales :

- de légiférer ;
- de contrôler le gouvernement ;
- d'adopter les budgets.

Il est notamment compétent pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement, l'environnement et l'énergie, l'économie et l'emploi, la recherche scientifique, le transport et les travaux publics, les pouvoirs locaux... ainsi que la santé et l'aide aux personnes.

Le Parlement bruxellois est composé de 89 députés (72 francophones et 17 néerlandophones). Ceux-ci sont élus tous les cinq ans au suffrage universel par les Bruxellois. Seules les personnes de nationalité belge et de plus de 18 ans peuvent toutefois participer aux élections.

Antécédents

Expliquez les précédents et les origines de l'expérience : s'il s'agit de l'innovation d'une expérience existante, quelles sont ses origines, s'il s'agit d'une nouvelle expérience, quels sont les antécédents de participation dans votre ville/municipalité/région. Vous pouvez également indiquer si vous avez été inspiré par des expériences dans d'autres villes/pays. (300 mots maximum).

Le Parlement bruxellois avait initié en octobre et novembre 2017 une expérience pilote de panel citoyen sur la mobilité intitulé « *Make your Brussels – Mobility* » et présenté lors de la 19e conférence de l'OIDP à Iztapalapa (Mexique).

Réunissant 40 personnes sélectionnées au terme d'un processus de double tirage au sort visant à refléter la diversité bruxelloise, ce panel citoyen avait notamment pour objectif de débattre en s'appuyant sur l'intelligence collective et de formuler des recommandations concrètes en vue d'améliorer la mobilité à Bruxelles, dans le cadre du processus d'élaboration du futur plan régional de mobilité « *Good Move* ».

Fort de cette première expérience et soucieux d'ouvrir ses portes à tous les citoyens bruxellois, le Parlement bruxellois a décidé au début de la législature 2019-2024 d'instituer le processus des commissions délibératives – des commissions mixtes associant parlementaires et citoyens tirés au sort – en l'inscrivant dans son règlement.

La mise en place de ces commissions délibératives nécessitant toutefois une réflexion préalable dont les résultats devaient être traduits en modalités pratiques, il avait été convenu, au cours des travaux parlementaires y relatifs, qu'un vade-mecum devait être rédigé à cette fin.

Fiche de candidature

Un groupe de travail a donc procédé à l'audition de nombreux experts de la participation citoyenne – observateurs et praticiens – pour aboutir six mois plus tard à l'élaboration dudit vade-mecum.

Depuis lors, deux commissions délibératives ont été organisées au sein du Parlement bruxellois, la première consacrée aux critères de déploiement de la 5G en Région bruxelloise, la seconde qui a été amenée à formuler des recommandations pour répondre au problème du sans-abrisme et du mal-logement dans la Région. Une troisième commission délibérative qui se penche sur la question de la biodiversité en ville compte tenu des différentes fonctions d'une ville, termine ses travaux ce mardi 31 mai.

Objectifs de l'expérience

Parmi les objectifs énumérés dans la partie 1, lequel est, selon vous, le plus important, et indiquez d'autres objectifs remarquables de l'expérience (en 100 mots maximum).

«Améliorer une politique publique grâce à la participation active des habitants» est l'objectif fondamental. Tentant d'offrir une réponse au « syndrome de fatigue démocratique » identifié par David Van Reybrouck (« *Contre les élections* »), les commissions délibératives visent effectivement à réconcilier représentants et représentés en leur offrant un espace de dialogue dont l'objectif est de contribuer, ensemble, à la prise de décision.

Il importe toutefois, pour renouer avec toute la population, d' « intégrer la diversité comme critère d'inclusion » et c'est là, notamment, tout le sens du double tirage au sort.

Méthodologie

Décrivez la méthodologie de l'expérience : phases du processus, canaux de participation (300 mots maximum).

Le Parlement peut décider de constituer une commission délibérative soit sur la base d'une suggestion citoyenne (par laquelle des citoyens proposent une thématique) soit sur la base d'une note d'un ou plusieurs groupes politiques.

Lorsque le Parlement décide de constituer une commission délibérative, il est procédé à un premier tirage au sort de 10.000 personnes de plus de 16 ans résidant sur le territoire de la Région, quelle que soit leur nationalité.

Un courrier leur est envoyé les invitant, si elles sont intéressées, à remplir un formulaire d'inscription en précisant notamment genre, âge, commune de résidence, langue et niveau de formation.

Fiche de candidature

Sur la base de ces réponses, un second tirage au sort est effectué visant à obtenir un échantillon de 45 personnes représentatif de la population bruxelloise. Celles-ci viennent s'ajouter aux 15 membres de la commission parlementaire ayant dans ses attributions le sujet débattu.

La commission délibérative se déroule alors en différentes phases :

- une phase informative, visant, au travers d'entrevues menées avec des personnes-ressources en alternance en réunion plénière et en groupes restreints, à informer les participants de la thématique abordée ;
- une phase de délibération se déroulant tantôt en plénière pour favoriser l'échange le plus large, tantôt en groupes restreints pour favoriser la parole et l'écoute de chacun, visant à faire émerger des propositions de recommandations ;
- une phase de recommandations, visant, toujours au travers de débats menés tantôt en plénière tantôt en petits groupes, à l'amélioration des propositions de recommandations et à l'adoption de ces recommandations par l'ensemble des participants ;
- une phase de présentation du rapport de la commission délibérative, qui clôture les travaux de la commission délibérative.

Les parlementaires veillent ensuite au suivi des recommandations adoptées et rendent compte, après 6 à 9 mois, de l'état d'avancement de ce suivi.

Innovation

Expliquez ce que vous considérez comme l'aspect le plus innovant de cette pratique.

(Maximum 150 mots)

Considéré par la presse et les experts comme une première mondiale, le processus innove en ce qu'il institue pour la première fois sur la durée un mécanisme de démocratie participative qui associe directement parlementaires et citoyens tirés au sort.

Inscrit dans le règlement du Parlement, il relève effectivement du fonctionnement parlementaire en tant que tel. Citoyens tirés au sort et parlementaires sont désormais régulièrement amenés à débattre ensemble sur un pied d'égalité.

Pour garantir à chacun les mêmes chances de s'exprimer et d'être entendu, le Parlement a, suite à un marché public, désigné un facilitateur chevronné, en portant une attention spécifique au respect des principes de délibération, d'égalité et d'inclusion.

Aussi, pour garantir une plus grande adhésion de la population au processus, une procédure de suivi des recommandations adoptées a été instituée, les parlementaires étant chargés, 6 à 9 mois plus tard, de rendre compte de leur mise en œuvre.

Inclusion

Fiche de candidature

Soulignez l'importance d'inclure autant de groupes et de populations diversifiés que possible et comment vous y êtes parvenu. (Maximum 150 mots)

L'inclusion constitue le véritable fil rouge du processus.

S'il ne peut y avoir de démocratie représentative sans élection, il ne peut y avoir, dans une Région de plus d'un million d'habitants, de démocratie participative sans tirage au sort, tirage qui offre – réellement – à chacun les mêmes chances de participer.

La question de l'inclusion est donc posée à chaque phase. Il y est notamment répondu par :

- l'ouverture à tous les Bruxellois de plus de 16 ans, indépendamment de leur nationalité ;
- la traduction de l'invitation ;
- une ligne téléphonique gratuite ;
- une fiche informative
- le défraiement ;
- l'alternance des modalités de discussion ;
- la présence d'une personne dédiée au bien-être ;
- des séances de préparation spécifique ;
- un « buddy system » ;
- une garderie ;
- l'accompagnement des jeunes ;
- ...

Communication

Quelle a été la stratégie et les canaux de communication de l'expérience pour que la population soit au courant et s'implique. (Maximum 150 mots)

La communication est importante à plus d'un titre. Il importe effectivement que :

- les Bruxellois s'emparent du mécanisme pour proposer eux-mêmes des thématiques ;
- les Bruxellois aient connaissance du processus lorsque l'invitation leur est envoyée (la chance d'y répondre sera d'autant plus grande) ;
- les Bruxellois puissent s'identifier au processus en cours.

Dès lors, plusieurs actions de sensibilisation sont à l'œuvre :

- une campagne de communication à destination de l'ensemble des médias lancée lors de la mise en route de la plateforme democratie.brussels dédiée à la participation citoyenne au Parlement ;
- des campagnes de communication lancées sur les réseaux sociaux au moment de l'envoi des invitations ;
- un film reprenant des témoignages de participants à un processus précédent diffusé au même moment ;
- la sollicitation de la presse lors du lancement, de la clôture et de la présentation du suivi des travaux.

Fiche de candidature

Articulation avec d'autres acteurs

Expliquez comment l'expérience s'est articulée avec différents acteurs et processus simultanés ou préexistants. Quels rôles ces participants ont-ils assumés ? Et quel a été le degré de réussite de cette articulation. (Maximum 150 mots)

Le bon déroulement des commissions délibératives suppose une collaboration permanente des services du Parlement avec plusieurs acteurs :

- le comité d'accompagnement : composé de deux fonctionnaires (les « garants »), de quatre experts de la participation citoyenne et de deux experts de la thématique abordée, il se réunit régulièrement et veille, globalement, au bon déroulement du processus sous les angles de l'égalité, de l'inclusion, de la transparence... ;
- le comité de gouvernance : composé du président de la commission délibérative, du garant, d'un représentant de l'opérateur chargé de la facilitation et de deux participants tirés au sort parmi les citoyens, il se réunit à l'issue de chaque réunion et évalue celle-ci ;
- l'opérateur – Particitiz – qui met son expérience à profit pour faciliter le processus avec une attention particulière sur l'égalité et l'inclusion ;
- les autres assemblées parlementaires pour l'échange de bonnes pratiques.

Évaluation

Quels mécanismes d'évaluation ont été mis en place ? Développez si les citoyens ont été impliqués dans l'évaluation de la pratique (300 mots maximum).

Initié fin 2019 et concrètement lancé au printemps 2021 avec une première expérience, le processus des commissions délibératives – relativement récent – est en évolution constante.

Chaque expérience fait, à son terme, l'objet d'une évaluation qui suscite des adaptations de la suivante et au sein même de chaque expérience, chaque phase est adaptée à l'aune du déroulement de la précédente.

Ces adaptations permanentes résultent directement de l'évaluation constante opérée par le comité d'accompagnement et le comité de gouvernance

Une évaluation est par ailleurs effectuée au terme de chaque processus par :

- le comité d'accompagnement ;
- l'ensemble des participants, élus et citoyens tirés au sort, qui remplissent un questionnaire dont les résultats sont intégrés au rapport des travaux de chacune des commissions délibératives.

Une évaluation plus globale est enfin opérée tous les deux ans par le comité d'accompagnement, sur la base de laquelle le groupe de travail parlementaire créé au début du processus pourra proposer au Parlement d'adapter le règlement et le vade-mecum en vue d'un fonctionnement plus efficace et plus efficient. Cette évaluation plus globale aura lieu prochainement, d'ici la fin de l'année 2022.

Fiche de candidature

Impacts et résultats

Décrivez les impacts et les résultats du processus. Combien de personnes ont participé et leurs profils. Quels ont été les impacts sur les politiques publiques, sur le fonctionnement de l'administration et sur les citoyens. (300 mots maximum)

Les expériences menées jusqu'ici ont à chaque fois permis de réunir 45 citoyens tirés au sort et 15 parlementaires. 135 Bruxellois ont donc eu l'opportunité d'y participer, avec des profils très variés en termes de genre, d'âge, de commune de résidence, de langue et de niveau de formation.

Des désistements ont évidemment eu lieu, mais de manière assez marginale et sans qu'un profil particulier des personnes concernées n'ait pu être dressé. Les personnes s'étant désistées avant la phase informative ont par ailleurs à chaque fois été remplacées par des personnes ayant le même profil (le remplacement n'est plus permis par la suite).

Les recommandations adoptées par les commissions délibératives font à chaque fois l'objet d'un suivi, d'une part par les membres de la commission associée à la commission délibérative pour les recommandations qui relèvent directement de leur compétence, d'autre part, le cas échéant, par les membres d'une autre commission si elles relèvent de la compétence de cette commission.

Dans les 6 ou 9 mois, un rapport de ce suivi est dressé et envoyé à l'ensemble des participants de la commission délibérative. Les citoyens qui ont participé à la commission sont alors invités à une réunion de présentation de ce rapport et sont ensuite amenés à débattre du suivi réservé à leurs recommandations. Ce suivi peut prendre différentes formes : proposition d'ordonnance ou de résolution, interpellation du gouvernement... De toute évidence, ces recommandations constituent une aide certaine à la décision et l'ensemble des acteurs politiques bruxellois s'en emparent.

Le processus offre en outre aux citoyens tirés au sort un contact plus direct avec les parlementaires. Il leur permet également de comprendre le mécanisme de prise de décision, compte tenu notamment des intérêts en présence, des réalités institutionnelles et de la répartition des compétences entre niveaux de pouvoir.

PARTIE 3 : RÉSUMÉ DE L'EXPÉRIENCE

Résumé de l'expérience

Un résumé de l'expérience : origine, objectifs, fonctionnement, résultats, le suivi et l'évaluation (N'hésitez pas à répéter des aspects déjà écrits auparavant, ce résumé est celui qui sera partagé sur la plateforme numérique pour l'évaluation ouverte et dans la publication du prix).

Fiche de candidature

(En 500 mots maximum)

Soucieux d'offrir une réponse au « syndrome de fatigue démocratique » identifié par David Van Reybrouck (« *Contre les élections* ») et de combler le fossé grandissant entre représentants et représentés, le Parlement bruxellois a voulu à l'entame de la législature 2019-2014 ouvrir ses portes à l'ensemble des citoyens bruxellois. Il a donc, dès décembre 2019, inscrit le principe des commissions délibératives dans son règlement.

Associant 45 citoyens tirés au sort et 15 parlementaires, les commissions délibératives se veulent un nouvel espace de dialogue visant à élaborer, ensemble et sur un pied d'égalité, des propositions de recommandations sur une thématique particulière.

La thématique abordée par chaque commission délibérative résulte elle-même soit d'une proposition de citoyens (c'est le mécanisme de la « suggestion citoyenne ») soit d'une demande d'un ou plusieurs groupes politiques.

Lorsque le Parlement décide de constituer une commission délibérative, il est procédé à un premier tirage au sort de 10.000 personnes de plus de 16 ans résidant sur le territoire de la Région. Un courrier leur est envoyé les invitant à s'inscrire en remplissant un formulaire dans lequel il leur est demandé de préciser genre, âge, commune de résidence, langue et niveau de formation. Sur la base de ces réponses, un second tirage au sort est effectué visant à obtenir un échantillon de 45 personnes représentatif de la population bruxelloise et auquel s'ajoutent les 15 parlementaires d'une commission.

La commission délibérative se déroule alors en différentes phases :

- une phase informative, visant à informer les participants tant sur le processus des commissions délibératives que sur la thématique abordée ;
- une phase de délibération visant à faire émerger des propositions de recommandations ;
- une phase de recommandations, visant à l'amélioration des propositions de recommandations et à l'adoption de ces recommandations par l'ensemble des participants ;
- une phase de présentation des travaux.

Les parlementaires veillent ensuite au suivi des recommandations adoptées et rendent compte, après 6 à 9 mois, de l'état d'avancement de ce suivi.

Ce suivi a évidemment toute son importance : il permet de renforcer l'adhésion de la population au processus.

Par ailleurs, afin de garantir l'adhésion de tous les citoyens, il est veillé à l'inclusion et à l'information du plus large public possible.

L'inclusion constitue donc le fil rouge du processus ; il y est veillé à tous les stades, depuis le tirage au sort jusqu'au suivi.

Quant à l'information, elle se fait, d'une part à des moments-clés par le biais des moyens traditionnels de communication, d'autre part à travers la plateforme [democratie.brussels](https://www.oidp.net),

Fiche de candidature

dédiée à la participation citoyenne au Parlement bruxellois. L'enjeu étant que tous les Bruxellois s'emparent de cet outil.

Relativement récentes, les commissions délibératives sont évidemment susceptibles d'évoluer. Une évaluation en est donc faite, constamment (à l'issue de chaque expérience mais aussi, au cours d'une même expérience, à l'issue de chaque phase) et globalement (avec comité d'accompagnement, comité de gouvernance, citoyens tirés au sort, parlementaires...).

Nous vous invitons à partager des pièces jointes pour mieux illustrer votre expérience : vidéos, photos, documents..... Vous pouvez les envoyer via un système de livraison de documents volumineux tel que WeTransfer, Dropbox ou Google Drive.

Liens intéressants

Règlement (article 25/1) :

www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2017/04/reglement_fr-1.pdf

Vade-mecum :

[Vademecumfr.pdf \(parlement.brussels\)](#)

Recommandations de la commission délibérative sur les critères de déploiement de la 5G :

[images.pdf \(weblex.brussels\)](#)

Recommandations de la commission délibérative sur le sans-abrisme et le mal-logement

[images.pdf \(weblex.brussels\)](#)

Plateforme internet du Parlement bruxellois dédiée à la participation citoyenne :

www.democratie.brussels

Vidéo de présentation :

<https://youtu.be/lkONxPhIKoE>

Vidéo de témoignages :

<https://www.youtube.com/watch?v=P5A24nEGw5s&t=9s>

Revue de presse :

[Revue de presse - democratie.brussels](#)

Etudes :

[Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises \(crisp.be\)](#)

[Commissions délibératives et dialogue citoyen permanent : une place pour le citoyen dans la délibération parlementaire ? | Hera | Foundation Future Generations](#)